

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,
Notaires ", code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO
(Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE de BASTELICA (Corse du Sud)

Date de l'acte : 17 avril 2026

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Pauline Françoise GIOVACCHINI, demeurant à BASTELICA (20119). Née à BASTELICA (20119), le 28 novembre 1901. Veuve de Monsieur Antoine Baptiste MARINI et non remariée. Décédée à AJACCIO (20000), le 25 mars 1978.

Une parcelle de terre lieudit Cicarella bien non délimité :

Section AB n° 451 pour 03a 57ca pris dans une contenance de 07a 15ca.

Diverses parcelles de terre :

Lieudit Alzitella : section C n° 194 et section C n° 195 pour 31a 38ca

Lieudit Varruto : section H n° 662 pour 03a 69ca

Lieudit Menta : section I n°585 pour 37a 14ca

Ensemble immobilier lieudit Santo : section AB n° 654 et section AB n° 655 pour 02a 13ca : Les lots de copropriété suivants : Lot numéro 6 : Au sous-sol, une cave. Et la quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales. Lot numéro 7 : au rez-de-chaussée, deux pièces. Et la quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales. Lot numéro 8 : à l'extérieur de la maison, au rez-de-chaussée, un local à usage de débarras. Et la quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales. Lot numéro 9 : au premier étage, deux pièces. Et la quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales. Lot numéro 10 : dans les combles, un grenier. Et la quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. »

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : **formalites@spadonietassocies.notaires.fr**

**Pour Avis
Maître Olivier LE HAY
Notaire associé**